



Besoin d un conseil pour un appel opour incendit

Par aurlie

Bonjour,

pour vous explique rapidement

mon mari incendier un logement en etend en plaine crise car il souffre de problem psychatrique il a etait expertiser pour le procer et juger responsable particielement de ces actes avec un fort deconseil a une detention car santé mental fragile

lors du proces se souvenant de se qu il avait fait et comment il la fait il a plainder la relaxe car sous crise il ne se souvient que tres rarement de ces actes j en et subit les consequence et il ne jamais sovvenu de se qu il m avait fait

donc etant donner qu il avait retrouver son adn ds les lieux on a ren pu faire et le juge la allumer facon de parler le procureur a demander 18 de surcis avec 3 ans de mis a l epreuve et obligation de dedommager la victime

et le juge lui a mis 18 mois ferme sans rien d autre

donc notre avocat nous dit de faire appel chose que nous avons faite mais a ce jour il hesite a aller en appel de peur de prendre une peine plus lourd

car lors qu premier jehgement nous avons pas beaucoup parler de son etat de sante car il disait que sela passer probleme a sa defence et a la demande de relaxe

donc se que je veut savoir ces si oui il faut aller en appel et parler essentiellement de son etat de sante et le probleme ces qui ne peut s expliquer sur comment il a fait ce soir la alors le juge va en penser quoi !!

donc soit on va en appel ou soit mon mari fait ca peine de 18 mois qui avec les remise de peine et la liberation a mis peine ce qui ferait une peine de 6 mois selon n oitre avocat mais esque il fera vraiment que 6 mos et pas plus ???

voila merci de vos reponce car l appel et le 25 juin et plein de doute reste encore eclaisir

cordialement!